



REVUE DE PRESSE PROFESSIONNELLE

- Année 2011 -



LSA, le 28 janvier 2011

LSA

Ecocert met en ligne une nouvelle version de son site internet qui s'adresse aux consommateurs, aux agriculteurs de la filière et aux entreprises voulant s'engager dans une démarche environnementale.

FLD Magazine, le 15 avril 2011

Un site pour bien aborder le bio



Ecocert est l'un des organismes de contrôle et de certification de la filière bio. Il couvre toutes les filières, alimentaire compris. C'est dans l'objectif de mieux faire comprendre son action et sa philosophie qu'il vient de mettre en ligne son nouveau site Internet. De facture classique, il s'adresse aux internautes consommateurs de produits bio, aux agriculteurs et aux transformateurs de la filière, ainsi qu'aux entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche environnementale. Reflet de l'implantation internationale d'Ecocert, le site est disponible en français, en anglais et en espagnol, et offre la possibilité de télécharger les "Guides pratiques Ecocert" correspondant au secteur d'activité et à la localité de l'entreprise.

www.ecocert.com

fld MAGAZINE





ECOCERT LE LABEL ESR ALLIE L'ÉQUITABLE ET LE BIO

■ En 2010,
Ecocert a mis
en place le
référentiel
ESR



[Équitable, Solidaire et Responsable], qui concilie commerce équitable et agriculture bio pour les produits alimentaires, cosmétiques et textiles. Tous secteurs confondus, plus de 70 filières sont labellisées, soit 126 projets concernant plus de 100 000 bénéficiaires. Les produits alimentaires représentent 65 % des produits attestés ESR. Les secteurs alimentaires les plus représentés sont les huiles et beurres dérivés de graines et fruits à coque [olive, sésame, arachide...], les fruits et épices exotiques traditionnels [café, thé, cacao, coco, sucre, vanille, gingembre, banane, ananas, mangue, passion, papaye...], les compléments alimentaires [açai, harpagophytum] et les céréales et féculents [riz, quinoa...].





Bons résultats 2010 pour **Ecocert**

Le groupe Ecocert a assuré un chiffre d'affaires de 26,54 millions d'euros en 2010, en progression de 17,5 % par rapport à 2009. Premier organisme de certification de l'agriculture biologique en France (65 % de parts de marché), il a mené l'an passé 28000 audits terrain pour le bio, l'activité ayant généré un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros. Le groupe est présent dans vingt pays et emploie 493 personnes.



Ecocert a 20 ans...

L'organisme de certification et de contrôle spécialisé dans l'agriculture bio intervient désormais dans 80 pays. Avec 493 salariés et 22 filiales, son CA 2010 est de 26,5 M€. Ecocert Greenlife, sa filiale dédiée aux produits non alimentaires a généré 4 M€ de CA, dont 81% en cosmétiques, qui représentent 950 clients, et plus de 15 000 produits certifiés, fabriqués dans 43 pays. Sa directrice Valérie Lemaire attend encore une progression grâce à l'Asie, aux Etats-Unis et aux marques conventionnelles qui passent en bio.

... et un nouveau référentiel

Pour répondre à une demande croissante, le référentiel "Espace de bien-être biologique et écologique" vient d'être créé. Il est destiné aux spas, instituts, hammams, saunas..., - mais pas aux salons de coiffure -. Il contrôlera les produits (y compris les textiles, détergents et parfums d'ambiance), les services (soins, restauration) et la gestion environnementale du site (espaces verts, énergie, eau, déchets) Il proposera 3 niveaux de labellisation, sur la base d'un audit annuel.

Cosmétique
hebdo



L'affichage environnemental en action

L'énergie, le transport et l'emballage sont au cœur des préoccupations de la filière bio, de plus en plus soucieuse de réduire leurs impacts. L'affichage environnemental, expérimenté par Biocoop à partir de juillet, est en train de prendre ses marques. Les entreprises Céréco, Triballat, Nutrition et Soja... relèvent le défi.

Analyser et comprendre les défis environnementaux de la bio : tel était l'objet du colloque "Produits transformés bio, défis réglementaires et économiques", suivi par une centaine de personnes le 21 avril dernier, organisé par Inter Bio Bretagne, Aria Développement (1) et la chambre de commerce et d'industrie de Rennes. L'affichage environnemental est en effet plus que jamais d'actualité : une expérimentation nationale démarre le 1^{er} juillet, à laquelle participe la filière bio, notamment avec Biocoop et plusieurs de ses partenaires.

Quantifier les pratiques

L'entreprise Céréco, basée à Domagné près de Rennes, fabricant de céréales bio pour le petit-déjeuner, s'approvisionne au plus près. "Nous sommes engagés sur un volume et des prix avec les producteurs des Greniers Bio d'Armorique depuis 2005 et nous travaillons avec la coopérative Corab en Poitou-Charentes depuis une quinzaine d'années", indique Gérard Le Goff, PDG de l'entreprise (voir *Biofil* n°73, 75). Transformateur 100 % bio, Céréco veut être cohérent à tout niveau. Ainsi, l'agrandissement des locaux, il y a trois ans, a été conçu de manière écologique : bardage bois, bio briques, récupérateur d'eau de pluie, énergie solaire. "C'était important d'avoir cette démarche globale, ajoute-t-il. Mais



Au plan national, 160 entreprises expérimentent l'affichage environnemental. Parmi elles, Biocoop est la seule enseigne spécialisée bio, mais des produits bio référencés en grande distribution sont concernés.

aujourd'hui, nous avons besoin de la quantifier pour savoir où nous situons." C'est pourquoi ce transformateur, ainsi que les entreprises Triballat et Nutrition et Soja, se sont engagés, avec Biocoop, dans une campagne d'affichage environnemental de leurs produits. Celle-ci sera effective dans une dizaine de boutiques du réseau coopératif, à l'occasion d'une expérimentation nationale issue du Grenelle de l'environnement.

Analyse complète des produits

Pour l'affichage environnemental, le bilan carbone, et son seul critère CO₂, ne suffit pas. Une analyse du cycle de vie (ACV) d'un produit est nécessaire, basée sur un ensemble d'indicateurs. "Ces données déterminent les impacts de la production agricole, du transport, de la transformation à la distribution, jusqu'à la fin de



Recherche en ACV

Le programme de recherche Agribalyse (Ademe-Inra) prévoit des premiers résultats d'ACV des filières de production françaises d'ici deux ans. Une douzaine de matières premières bio feraient partie de l'étude, mais à plus long terme.



Le colloque sur les produits transformés bio a annoncé la sortie à l'automne 2011 d'un guide pratique Actia sur la transformation des produits bio. www.criti-iaa-paca.com

vie de l'emballage", explique Souad Taïbi, responsable qualité filière et produit chez Biocoop. "Nous utilisons les informations existantes sur les matières premières ou, à défaut, nous les construisons", précise Clarisse Fischer, de l'entreprise Greenext, chargée de quantifier et d'analyser les résultats pour Biocoop. S'il existe un

certain nombre d'ACV agricoles bio au plan international, il reste beaucoup à faire sur le terrain français. Greenext et **Ecocert** travaillent de concert, ce dernier récoltant les informations sur le terrain, selon des critères actés au plan national (méthodologie BPX30-323 Ademe/Afnor) : gaz à effets de serre, eutrophisation des

La biodiversité : un indicateur en chantier



"Les informations sur la biodiversité sont les plus complexes à récolter, indique Xavier Hatchondo, chargé de l'affichage environnemental à Ecocert. Elles recensent la présence de haies, de bandes enherbées ou encore de surfaces d'étangs." Car si la biodiversité est retenue comme indicateur national, les critères qui permettent de l'évaluer n'ont pas encore été choisis. Greenext et Ecocert comptent bien proposer une méthodologie, d'autant plus qu'un appel d'offres a été lancé sur le sujet. "De nombreux indicateurs peuvent être pertinents pour mesurer l'agro-écologie dans les infrastructures. Tout dépend du type de produit et des contextes locaux", ajoute Clarisse Fischer, de Greenext.

eaux, écotoxicité aquatique, consommation d'eau, acidification atmosphérique et biodiversité.

Affichage au 1^{er} juillet
"Nous prévoyons de doter les produits d'affichettes présentant leur impact, mais aussi de proposer des prospectus plus complets, disponibles dans les magasins, ainsi

que d'autres informations sur notre site internet", explique Souad Taïbi. Les ACV vont aussi évaluer les services des produits en vrac. "L'expérimentation s'inscrit dans notre ligne, elle participe à faire évoluer nos pratiques", ajoute-t-elle. Outre Céréco, Triballat et Nutrition et Soja, d'autres fournisseurs vont entrer dans la démarche, no-

tamment en fruits et légumes non transformés. "Les structures bio doivent participer à ces expériences pour être au même niveau de communication que d'autres systèmes susceptibles de rentrer en compétition avec elles, précise Jean-Marc Lévêque, responsable du développement durable chez Triballat (lire en encadré). Pour l'heure, nous sommes dans la première phase d'action et nous savons que le consommateur doit être mieux informé." L'expérimentation va durer un an. Un rapport d'expérience est prévu pour la rentrée 2012, après quoi l'affichage environnemental devrait être soumis à décision politique

Frédéric Ripoché





Consommation responsable : ESR, le label qui allie l'équitable et le bio

Dans la jungle des labels, **ECOCERT** a créé une garantie qui allie le bio et l'équitable. Depuis 2010, ECOCERT a mis en place un nouveau référentiel qui allie commerce équitable et agriculture bio pour les produits alimentaires, cosmétiques et textiles. Au moment de l'achat, le choix du consommateur est simplifié, le logo ESR garantit une démarche citoyenne globale : des produits respectueux de l'homme et de l'environnement, 2 critères indissociables d'une consommation responsable. En créant son propre cahier des charges, ECOCERT amorce avec l'ESR une véritable mutation qui manquait encore au monde de la labellisation. 2010 – ESR en chiffres : + de 70 filières labellisées, soit 126 projets, + de 100 000 bénéficiaires dont 95% de petits producteurs, 31 pays de production, 15 pays de distribution, 500 références produits. ■



BOIS*mag*

Certification

Les peintures écologiques labellisées

Le 29 septembre, l'organisme de certification **Ecocert** annonçait la création d'un nouveau référentiel pour les « peintures et produits de revêtement écologiques d'origine naturelle ». Répondant à des critères exigeants sur le plan environnemental et sanitaire, celui-ci assure une complète transparence pour le consommateur. Le label garantit l'origine naturelle des ingrédients ainsi que la conformité des performances techniques et de l'étiquetage des produits. Il s'adresse à toutes les entreprises (françaises ou internationales) qui fabriquent, distribuent ou utilisent des produits de revêtement intérieur ou extérieur, destinés à la protection ou à la décoration (peintures, laques et lasures ; sous-couches et apprêts ; produits de traitement et de protection du bois ; vitrificateurs, vernis, huiles et fonds durs...). Les premiers contrôles interviendront dès la fin de l'année pour les fabricants de peintures et début 2012 pour les fournisseurs de matières premières. Informations : www.ecocert.com/peinture-et-revetement-ecologique



TÉMOIGNAGE : **ECOCERT**, UN ACTEUR DE LA TRAÇABILITÉ

- Quelles sont les caractéristiques de votre structure ?

Expert en agriculture biologique depuis sa création en 1991, Ecocert est un organisme de certification agréé et accrédité selon la norme internationale ISO 65 (EN 45011), qui exige indépendance, compétence et impartialité.

Depuis 2000, Ecocert développe des référentiels aux critères environnementaux, en concertation avec les représentants des filières concernées : cosmétiques biologiques, textiles biologiques, détergents écologiques, parfums d'ambiance biologiques, commerce équitable/solidaire/responsable, espaces verts écologiques, golfs éco-durables, intrants, affichage environnemental, bilan carbone, ... etc.

Aujourd'hui, Ecocert compte 22 filiales, réparties dans 20 pays, et plus de 500 collaborateurs, dont 300 en France. Les équipes interviennent sur le terrain pour contrôler et certifier des produits, systèmes et services, principalement dans le secteur environnemental.

Ecocert propose ses prestations au secteur agroalimentaire (producteurs, transformateurs, importateurs, distributeurs), mais aussi aux industries cosmétiques et textiles, entreprises de service, associations et collectivités.

- Depuis quand proposez-vous des services relatifs à la traçabilité ? et quelles ont été les grandes évolutions de votre offre à ce sujet ?

A ce jour les services dans le domaine de la traçabilité sont inclus dans le cadre du contrôle des différents cahiers des charges. En effet, il faut rappeler que la traçabilité était une composante implicite du règlement européen sur l'Agriculture biologique dès sa parution en 1991 et de ce fait précurseur dans ce domaine. On ne parlait pas encore de traçabilité mais d'identification (l'identification n'étant qu'une composante de la traçabilité) à tous les stades, de la production à la commercialisation (animaux, productions végétales, emballages, transport, réception, stockage, transformation, documents comptables, ...). Ecocert audite donc les systèmes de management de la traçabilité dans le cadre du contrôle en agriculture biologique par exemple.

En 2005, l'article 18 du règlement européen 178/2002, établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, a introduit une obligation de résultat en termes de traçabilité pour les exploitants du secteur alimentaire et de l'alimentation animale. Dès 2004, afin d'anticiper cette exigence dans le cadre de son activité de contrôle, ECOCERT a mis en place une prestation d'audit « Systèmes de traçabilité » pour évaluer leur efficacité de ceux-ci. Mais nous sommes arrivés trop tôt. Les entreprises étaient dans un processus de conceptualisation et pas encore d'évaluation.

La parution du nouveau règlement européen sur l'Agriculture biologique en 2009 ne laisse plus de doute sur l'obligation de contrôle des systèmes de management de la traçabilité puisque son article 28.13 impose que « le système de contrôle (nda :

externe) tel qu'il a été établi permette, conformément à l'article 18 du règlement (CE) no 178/2002, d'assurer la traçabilité de chaque produit à tous les stades de la production, de la préparation et de la distribution, notamment afin de donner aux consommateurs la garantie que les produits biologiques ont été fabriqués dans le respect des exigences énoncées dans le règlement bio ».

Nous avons mis en place un guide de traçabilité général et des guides spécialisés par filière (viande, lait, vin, céréales) à destination de nos auditeurs.

L'évaluation du système de traçabilité s'opère à partir :

- des procédures lorsqu'elles existent (procédure traçabilité, procédure réception, procédure retrait/rappel, etc...)
- des enregistrements (contrôles réception, fiches de fabrications, etc...)
- de la visite des lieux de fabrication et de stockage (identification des denrées, usage des documents d'enregistrement, évaluation des risques de mélanges, etc...)
- des résultats des évaluations internes lorsqu'elles existent (test de traçabilité interne)
- de tests de traçabilité réalisés pendant l'audit

Nous devons évaluer dans quelle mesure l'opérateur dispose d'un système de traçabilité :

- conforme aux exigences réglementaires
- pertinent et efficace
- exploitable dans le cadre de la certification de produit (AB).

Rappelons qu'il y a obligation de résultat, pas obligation de moyens, l'opérateur est donc libre d'imaginer les meilleures solutions pour assurer la traçabilité. On peut faire de la traçabilité avec un papier et un crayon cependant il ne faut pas oublier les incontournables d'un système de traçabilité :

- la définition d'un lot produits finis
- les moyens d'identification et marquage des produits
- les données enregistrées et sur quels supports
- la durée de conservation de ces informations
- les moyens mis en œuvre pour vérifier l'efficacité de son système (contrôles internes, contrôles externes)

- D'après vous, quelle va être l'évolution du besoin de traçabilité chez vos clients ?

Les entreprises ont évolué depuis nos travaux initiés en 2004. L'heure n'est plus à la conceptualisation mais à la recherche de l'amélioration de la performance des systèmes de traçabilité existants. Ainsi, depuis l'année dernière, quelques entreprises font appel à nos services de façon spécifique dans le domaine de la traçabilité (attestation de traçabilité produit et/ ou évaluation du système de traçabilité). Nous sommes donc prêts à répondre à ces nouvelles attentes dans les mois et années qui viennent.

*Propos recueillis par M JL VIRUEGA
auprès de M Antoine FAURE,
Responsable Expertise et Veille Réglementaire, Ecocert*



C'est mon métier Auditrice d'exploitations agricoles biologiques



**Marie-Noëlle
Belbès**

Profil et formation

- 30 ans
- Ingénieur en agriculture et agroalimentaire depuis 2006 .
- diplômée de l'Enita de Clermont-Ferrand avec une spécialisation en nutrition et santé humaine délivrée par l'Enita de Bordeaux
- Première expérience en agroalimentaire (qualité et R&D)
- Auditrice chez Écocert depuis septembre 2009

Entreprise

Créée en 1991, **Écocert** est un organisme de certification spécialisé en agriculture biologique. En France, Écocert certifie près de 65 % des producteurs et 60 % des transformateurs en agriculture biologique. L'entreprise compte 250 salariés qui partagent une volonté commune : œuvrer pour la préservation de l'environnement.

En toute neutralité

Comment êtes-vous parvenue à ce poste ?

Ma formation m'a d'abord conduite vers le secteur de l'agroalimentaire où j'ai acquis une expérience en qualité. Puis j'ai voulu travailler dans le milieu agricole, et plus précisément dans celui de l'agriculture biologique, secteur où j'exerce actuellement en tant qu'auditrice. Les entreprises que j'audite sont toutes des exploitations agricoles déjà agréées, ou en conversion (cf. définition) vers l'agriculture biologique. Je travaille sur une zone géographique centrée sur les départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne, englobant également le sud du Gers, une partie de l'Ariège et de l'Aude. Je rencontre des exploitants agricoles de profils très variés travaillant dans l'élevage, les céréales, les cultures fruitières ou le maraîchage. Certains sont spécialisés dans l'une ou l'autre de ces productions, d'autres sont polyvalents. La diversité des situations est l'un des intérêts de ce métier. Elle impose cependant une polyvalence au niveau des connaissances techniques.

Quels sont les autres avantages de votre métier et quelles sont les qualités nécessaires pour l'exercer ?

Je dois réaliser environ 200 audits par an. Partant de là, j'organise mon emploi du temps de façon autonome en programmant en moyenne deux audits par jour, plus quelques visites inopinées. Je consacre en général une demi-journée par semaine au travail administratif et à la prise de rendez-vous.

En contrepartie de cette autonomie, il est important d'être bien organisé. La règle n° 1 de l'auditeur est son impartialité. Nous sommes là pour faire un constat et non pour juger. Un organisme officiel de certification tel qu'Écocert doit séparer les fonctions d'auditeur de celles de certificateur. Le premier fait un état des lieux sur le terrain, puis transmet son rapport au certificateur. Ce dernier gère la partie administrative du dossier, vérifie la conformité avec

la réglementation et prend les décisions qui s'imposent. C'est lui qui délivre le certificat et applique le plan de sanctions. La séparation des rôles simplifie nos relations avec les agriculteurs. D'ailleurs, elles sont en général assez bonnes, même si nous ne pouvons pas nier notre rôle d'auditeur et que notre fonction implique de garder une certaine distance. Rappelons toutefois que, dans le cas de la certification AB, la démarche des producteurs est volontaire, ce qui modifie leur façon de percevoir le contrôle. Par ailleurs, les audits dans le milieu agricole ont une particularité : les producteurs nous reçoivent chez eux ce qui nous amène à côtoyer leur environnement familial. Nous devons nous adapter à chaque situation, et bien sûr faire preuve de discrétion.

Comment se déroule un audit ?

Un audit se déroule toujours en présence du responsable de l'exploitation. Il s'articule en deux temps, avec d'une part une visite de l'exploitation, d'autre part la consultation des données comptables (factures fournisseurs en particulier) et des cahiers de culture et/ou d'élevage. Ces derniers sont des recueils des différentes interventions réalisées en production. L'objectif est de vérifier la conformité avec la réglementation européenne sur l'agriculture biologique (règlement-cadre 834/2007 et règlement d'application 889/2008). La durée de l'audit est fonction de la taille de l'exploitation. En moyenne, il faut compter deux à trois heures. Chaque exploitation est auditée une fois par an, sur rendez-vous. À cela peuvent s'ajouter des visites inopinées, en particulier lorsqu'il est nécessaire de vérifier certains points mentionnés sur le plan de risque établi par le certificateur après le rapport d'audit. Ces visites, comme l'audit lui-même, peuvent aussi être l'occasion de réaliser des prélèvements (sol, intrants, productions...) pour analyse, effectuée dans un laboratoire indépendant.

Au travers de votre métier, comment voyez-vous évoluer l'agriculture biologique ?

En 2010, la PAC a financé des aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces aides sont devenues des aides directes, financées par le premier pilier de la PAC. Ces mesures ont eu un effet incitatif qui s'est traduit par une augmentation de notre activité dès 2010. Aujourd'hui encore, la conversion des exploitations à l'agriculture biologique se poursuit. C'est un label de qualité pour un consommateur qui souhaite aller vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, de l'animal, et de l'homme. Le logo AB est une garantie appréciée de ce dernier. ■ SM

[définition]

Conversion

La conversion à l'agriculture biologique correspond à la phase de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Pendant cette période, le producteur met en œuvre des pratiques de production conformes aux règles de production biologique, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés en tant que tel, ni bien sûr en utilisant le logo AB. Pour les productions végétales, la durée de conversion varie de deux ans (cultures annuelles) à trois ans (cultures pérennes).



Usinenouvelle.com, le 29 mars 2011

USINENOUVELLE.com

Nouvelle extension pour Ecocert à L'Isle-Jourdain

par Marina Angel (Midi-Pyrénées)

Investissement. La société gersoise de contrôle et de certification biologique **Ecocert**, implantée à L'Isle-Jourdain, vient d'acquérir quelque 2 000 m² de locaux de l'ancien site de JCB Aero, libérés par la société aéronautique, qui a déménagé sur Auch en début d'année pour assurer un développement de ses activités.

Une aubaine pour **Ecocert** qui trouve ainsi une solution à sa porte pour faire face à son propre développement démographique.

2,6 millions d'euros seront investis dans cette opération (acquisition et réaménagement), alors qu' **Ecocert** a programmé en parallèle pour le mois de mai prochain, le lancement du chantier de construction de 510 m² de bureaux supplémentaires, à proximité de son site initial, où la société dispose déjà de 1 300 m².

Créée en 1991 et positionnée initialement sur la certification bio de la production agricole et de la transformation agroalimentaire, la société gersoise a élargi progressivement ses compétences à d'autres domaines de la production agricole à valorisation non alimentaire (cosmétiques biologiques, écoproduits, textile biologiques, produits phytosanitaires...).

Autant d'activités qui ont favorisé une très forte croissance de l'entreprise, dont le chiffre d'affaires est passé de 18,1 millions d'euros en 2008, à 26,5 millions en 2010.

Côté effectif, la société gersoise, qui s'est également développée à l'international avec 19 filiales implantées hors France, un peu partout dans le monde (une nouvelle filiale est en cours d'implantation en Corée du Sud), emploie actuellement 490 salariés (282 en France), dont 154 à L'Isle-Jourdain.

Ecocert propose ses prestations de contrôle et de certification dans plus de 80 pays.





Golf Ecologique

NGF Golf est engagée depuis plus de 12 ans dans une démarche volontaire pour la mise en place des premiers agendas 21 du golf couplés avec le **Référentiel GOLF ECODURABLE** délivré par Ecocert-Environnement. Le Golf Ecodurable est un golf entretenu de manière écologique sur plus de la moitié de sa surface et de manière durable sur le reste de la surface. Le golf écologique ne consomme pas d'eau potable pour l'arrosage du gazon, n'utilise aucun produit phytosanitaire, n'utilise que des engrais organiques ou des engrais à libération lente ne laissant aucun résidu dans le sol.



Le Golf durable est un golf entretenu de manière durable avec des méthodes d'entretien qui permettent progressivement de **passer d'un entretien raisonné à un entretien écologique** : Ces méthodes permettent de diminuer au démarrage d'au moins 30% la consommation d'eau d'arrosage, de diminuer d'au moins 50% l'usage des engrais chimiques et de diminuer d'au moins 50% les quantités de produits phytosanitaires. Chaque golf met en place son agenda 21 en développant plus de 50 actions déclinées sur 5 ans sur dix thèmes différents qui favorisent le développement durable de notre environnement. Une étude de la Biodiversité du golf est engagée pour faire l'inventaire de la faune et de la flore puis en assurer son suivi et suite aux actions menées pour en favoriser le développement. **Le golf de Toulouse Téoula est le golf pilote du groupe** qui capitalise toutes les améliorations faites par les golfs du groupe. Il a obtenu la Labellisation par ECOCERT ENVIRONNEMENT du premier Golf Ecodurable. Les golfs de Lacanau, Jardy, Digne la Lavande, Nantes Carquefou, Nancy Pulnoy suivront en 2011 et 2012. Grâce aux recherches et aux essais permanents entrepris sur les golfs NGF, cette démarche nous rapproche à grand pas de l'objectif final : obtenir un golf 100 % écologique, exemplaire en matière de développement de la biodiversité.



Identification des champs bio via satellite

Source: **ESA**

L'organisme certificateur **Ecocert** et l'**ESA** (European Space Agency) ont mis en place une collaboration dans l'objectif d'élaborer un outil de **reconnaissance des champs bio via images satellites**.

L'observation des champs depuis l'espace offre l'avantage d'être régulier dans le temps et de s'appliquer sur des espaces étendus. Ainsi, le concept a été testé entre autres sur du **blé d'hiver** à l'aide de cinq satellites différentes (SPOT-4, Komsat-2, Landsat-5, Proba and WorldView-2).

Cette nouvelle approche de contrôle et de suivi pour l'agriculture biologique a été développée par **Keyobs, VISTA** et l'**Université de Liège** (Belgique) sous la responsabilité d'Ecocert, dans le cadre du projet « **ESA Earth Observation Market Development** ».

